

# NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNEE REPUBLICAINE.

PRIMEDI 21 Germinal.

( Ere vulgaire ).

Dimanche 10 Avril 1796.

*Publication d'une nouvelle trêve de trois mois, faite à Deux-Ponts et à Landau. — Ordre donné aux commissaires français sur les bords du Rhin, de suspendre la formation des magasins. — Arrivée des équipages de l'archiduc Charles à Mayence. — Mouvements parmi les troupes françaises et autrichiennes. — Violente insurrection arrivée à bord de l'escadre française commandée par l'amiral Richery, dans le port de Cadix. — Réflexions sur la résolution concernant les parens d'émigrés. — Discussion sur la loterie nationale.*

## A V I S.

Le bureau d'abonnement des Nouvelles Politiques est toujours rue des Moulins, n°. 500.

Le prix actuel est de 500 liv., en assignats, pour 3 mois, seul terme pour lequel on peut souscrire en cette monnaie.

Le prix, en numéraire, est de 25 livres pour un an, 13 livres pour 6 mois, et 7 livres pour 3 mois.

Toute lettre non-affranchie ne sera pas reçue.

## ALLEMAGNE.

De Francfort, le 30 mars.

De fréquens couriers expédiés de Bâle à Vienne, & de Vienne à Berlin; des conférences assidues entre le comte de Thugut & le marquis Luchezini, dont font mention les dernières lettres de Vienne, confirment l'opinion où l'on est généralement en Allemagne sur l'existence des négociations de paix entre l'Empire & la France.

Il paroît certain que le bruit d'une paix prochaine est accrédité dans les armées françaises sur le Rhin. Plusieurs voyageurs arrivés des Deux-Ponts, affirment qu'on y a publié au son du tambour aussi bien qu'à Landau, qu'une trêve de trois mois étoit de nouveau conclue & que la paix seroit signée avant ce terme; enfin l'écrit de Coblenz que les commissaires français ont reçu l'ordre de suspendre la formation des magasins, & qu'il a été conclu une trêve jusqu'à la fin de mai.

La réunion de ces rapports, puisqu'ils n'ayent rien de contradictoire, ajoute à la probabilité de la paix, d'autant plus qu'il s'est établi des négociations directes entre Paris & Londres.

Une partie des équipages de l'archiduc Charles est arrivée hier en cette ville; ils doivent continuer leur route pour Mayence où l'on s'occupe à préparer des logements pour S. A. R.

Quant à l'archiduc, il n'étoit pas parti de Vienne le 21 de ce mois & le jour de son départ n'étoit pas encore décidément arrêté. On croit que ce nouveau délai a été occasionné par la demande qu'a faite l'empereur à la diète de Ratisbonne de donner à S. A. R. un titre qui le mette à même de commander l'armée de l'Empire afin qu'elle puisse agir de concert au besoin avec les armées autrichiennes; & on attend de jour en jour la décision de la diète à cet égard.

## ANGLETERRE.

De Londres, le 26 mars.

Depuis quelques jours on parle beaucoup d'une paix générale; ces bruits ont fait monter sensiblement les effets publics, & occasionnent des paris assez considérables.

Par une suite de cette opinion, l'intérêt de l'argent monte aussi chaque jour, parce que tous les spéculateurs veulent se procurer de l'argent pour le placer dans les fonds. Au reste le numéraire, sur-tout en argent, continue d'être très-rare ici, & l'on a de la peine à expliquer les causes de cette rareté, quand on considère que l'Angleterre a depuis cette malheureuse guerre accaparé presque tout le commerce de l'Europe.

Le fameux Edmond Burke a été assez violemment attaqué, dans les papiers de l'opposition, au sujet d'une pension considérable qu'il a obtenue en quittant le parlement. Il vient de publier un pamphlet, pour justifier sa conduite publique, dans lequel il se déchaîne avec la violence naturelle de son caractère & celle de sa prévention, contre la révolution & la république française. On a lu avec tant d'avidité ce pamphlet, qu'il s'en est fait dix éditions en quinze jours.

## BELGIQUE.

*De Bruxelles, le 16 germinal.*

Les dernières nouvelles reçues des bords du Rhin marquent qu'une forte colonne de troupes autrichiennes vient d'arriver depuis peu sur les bords de la Sieg, & que les habitans de cette contrée, craignant les malheurs de la guerre qui les menacent de nouveau, se retirent dans l'intérieur de l'Allemagne. A l'appui de cette nouvelle, vient l'ordre donné aux troupes françaises qui se trouvoient dans le duché de Cleves, d'en partir de suite pour se rendre à Dusseldorf, ce qui a été effectué sans retard. D'autres corps de troupes en garnison dans ce pays, situé entre la Meuse & le Rhin, se sont également mis en marche pour rejoindre l'armée de Sambre & Meuse. Du reste, les bruits de paix & de guerre se succèdent avec une rapidité incroyable, & l'on croit s'apercevoir qu'en s'étoit trop flatté en croyant la paix plus prochaine qu'elle ne paroît être en effet.

Diverses lettres portent que le quartier-général de l'armée de Sambre & Meuse va être transféré à Aix-la-Chapelle, ce qui a fait renaître les espérances de paix qui avoient faibli depuis quelques jours.

Le commissaire du pouvoir exécutif auprès de la municipalité de Bruxelles vient de lui écrire une lettre dans laquelle il lui ordonne, sous sa responsabilité, de faire défendre aux curés de cette ville de porter ostensiblement aux malades *ce qu'ils appellent leur bon dieu*. Cette mauvaise plaisanterie est bien loin d'avoir fait fortune dans ce pays-ci, où on a été en général indigné de voir un fonctionnaire public dégrader son caractère par des plaisanteries de collège. S'il a cru de son devoir d'attaquer ouvertement la croyance universelle de tous les citoyens, il devoit le faire avec ce ton décent qui appartient à l'importance de sa charge, & non par des platitudes qui se pussent autrefois du fouet dans les écoles.

Le célèbre acteur *Larive* est ici depuis quelques jours; le public court en foule admirer cet artiste fameux, que la clôture du théâtre de la rue Feydeau a engagé à se rendre dans notre département. Il a déjà joué dans les rôles de *Mahomet* & de *Spartacus*: ses talens ont été universellement applaudis, & ils ont reçu par-tout l'accueil qu'ils méritent. On se rappelle toujours ici avec plaisir que *Larive* est un élève du théâtre de Bruxelles, & qu'il a commencé sa carrière dramatique dans cette ville.

## FRANCE.

*De Paris, le 20 germinal.*

Les bruits de paix se soutiennent, mais aucun avis officiel ne les confirme. On ne parle encore que d'une pacification entre les puissances du Continent, dans laquelle le ministère anglais a refusé, dit-on, d'intervenir. Cependant, malgré cette espérance de paix, des personnes qui observent & raisonnent sagement persistent à croire que les négociations sont bien bien moins avancées & moins favorables à un accommodement que nous aimerions à le croire.

Des lettres de Cadix, du 21 ventôse, portent qu'il y a eu une violente insurrection à bord de l'escadre com-

mandée par l'amiral Tichery. Un mois auparavant il avoit éclaté une semblable, & toujours sous le même prétexte, le partage des prises. Alors l'amiral expédia un courrier extraordinaire au directoire. Les factieux, poussés par des maisons de commerce irlandaises, ont excité un mouvement de la part de l'équipage, sous prétexte de retard qu'éprouvoit le retour de ce courrier. L'équipage du *Barras* a mis ses officiers aux arrêts; celui de la frégate *la Friponne* a délivré des volontaires qui étoient aux fers & menacé son capitaine & les officiers de les mettre à leur place. Les rebelles avoient établi une commission à terre; on prétend qu'elle a fait le procès à plusieurs officiers. Mais, grâce à la fermeté du citoyen Richery & au secours que lui a prêté le commandant de Cadix, la sédition a été apaisée, les chefs de la commission saisis, ainsi que leurs papiers; ce qui a donné lieu à diverses arrestations. Environ cent personnes ont été arrêtées à bord de l'escadre, & doivent être incessamment transférées en France pour y être jugées. L'escadre a reçu ordre d'embarquer pour six mois de vivres & pour huit mois de vins; elle va mettre en mer; on croit que c'est pour l'Inde.

Suivant d'autres lettres du 27 ventôse, le citoyen Demanoir, capitaine de vaisseau, est parti pour se joindre à notre ambassadeur à Madrid, afin de porter des plaintes au roi d'Espagne sur la conduite des maisons irlandaises qui ont dirigé ce mouvement.

Le nommé Jean-François, negre de Saint-Domingue, fameux par les brigandages qu'il a exercés dans nos colonies, est arrivé à Cadix le 26; il avoit les marques distinctives de son grade militaire, un cordon rouge & deux croix en or sur le côté gauche: il a été reçu par une garde espagnole, avec tous les honneurs militaires, ce qui fait présumer que le gouvernement espagnol le conservera son grade militaire.

Les Anglais, aigris par la paix entre la république française & l'Espagne, s'étoient emparés de quelques navires de cette nation; ils ont prétendu s'excuser, en disant que l'Espagne ayant fait sa paix particulière avec les Français, ils ont dû croire qu'elle étoit en guerre avec la Grande-Bretagne. Au surplus, le cabinet de Saint-James qui sent combien il lui importe de ménager celui de Madrid, a fait restituer les prises avec indemnité.

*Encore un mot sur Pichegru.*

S'il sort du feu du choc de deux cailloux, qui donne que du choc des opinions ne jaillisse aussi la lumière. Je proposerai modestement quelques doutes à l'observateur.

Pourquoi le général Pichegru ne pourroit-il servir utilement la république qu'à la tête de ses armées?

Pourquoi le confiner dans sa solitude d'Arbois?

Pourquoi ne veut-on pas qu'il reparoisse l'olive & la palme dans les mains?

A-t-on oublié qu'au commencement du siècle Eugène Villars signera la paix de Radstat?

Si le vainqueur d'Hochstet, qui effaça la honte de Tard en commençant la carrière des armes, plaça tout à-coup son nom parmi les noms imposans à qui la France applaudit encore; s'il soumit, en six mois, plus de provinces que n'en subjugea Louis XIV en 30 ans; s'il fut plus de maraillies que Philippe de Macédoine n'en eut quit avec son or, n'a-t-il pas quelque droit à la

connaissance de la patrie? Ne doit-on pas espérer que la présence chez nos alliés échauffera les tièdes, épouvantera les perfides & rassurera les faibles? La plume des écrivains qui font les traités fut souvent tirée des ailes de la victoire.

Le vœu de la France & ses destinées l'appellent à recommencer les jours glorieux de la république romaine. Papilius, traçant avec sa baguette un cercle à l'entour du roi de Syrie, n'est gueres moins admiré que Scipion dans les plaines de Zama.

Le sénat de Rome fut l'école d'où sortirent, durant trois siècles, les vainqueurs & les pacificateurs du monde. Je néglige plus d'un avantage de ma cause, & j'observerai seulement que le secret est le premier élément de la politique dans tous les gouvernemens, & que se livrer à de vaines conjectures, c'est prétendre juger un procès avant qu'il soit instruit.

#### Aux Rédacteurs des Nouvelles Politiques.

Quand la raison, quand la justice auront-elles donc cette persévérance qui caractérise toujours les passions malhaisantes! Ou veut donc la faire revivre cette loi qui fait un crime d'être père & d'être malheureux; cette loi qui forme parmi nous une classe de proscrits, qui en punit tout qu'elle soupçonne; qui, par une fiction atroce, suppose des hommes morts pour les dépouiller! on veut la faire revivre! C'est donc vainement que depuis six mois une raison infatigable s'est imposé la tâche de démontrer méthodiquement ce que le sentiment s'indigne de voir mettre en question: c'est vainement qu'une savante analyse a daigné décomposer tous les sophismes de l'injustice; vaincue hier, elle renouvelle aujourd'hui toutes ses propositions, en les rendant plus précises & plus simples en cruauté. Ce que le conseil des anciens a rejeté une fois comme injuste & immoral, peut-il l'approuver, quand l'injustice & l'immoralité en sont plus clairement exposés? peut-il l'approuver, sans altérer cette religion de conscience à l'aide de laquelle il subsiste & se fait respecter? Ah! qu'il rouvre encore une fois ces débats imposés à l'humanité a parlé avec tant d'éloquence, a été écouté avec tant d'intérêt. Que le conseil des anciens demande encore une fois où est le pouvoir des législateurs, d'imposer une peine pour des soupçons; où est cette multitude d'exceptions que, je ne dirai point la justice, mais la pudeur prescrivoit; en faveur du père octogénaire infirme; en faveur de celui qui par lui-même ou par un fils, verroit son sang pour la patrie; en faveur de la mère qui ne concevoit plus d'empire sur sa fille mariée. S'il falloit les nombrer toutes ces exceptions, que chaque législateur soit interrogé à son tour. Oui, législateurs, puisque vous voulez punir des individus, je voudrais qu'ils parussent à votre barre; je voudrais que tant de pères malheureux, de mères infirmes, que le poids du malheur a accablés; qui, pendant quinze mois, ont langué dans les prisons de Robespierre; qui disputent aujourd'hui quelques jours malheureux au tombeau; qui sont étonnés de survivre à tant de parens, à tant d'amis, au malheur d'avoir eu des fils rebelles à leur patrie; je voudrais qu'ils pénétrassent dans le conseil des anciens, dans ce conseil qui, par une sage institution de notre constitution, représente en quelque sorte le pouvoir paternel & l'autorité de l'âge. — Anciens, disoient-ils, vous voyez des pères devant vous. Vous

qui êtes pères, tremblez de les rendre responsables des fautes de leurs fils. Qui sait si l'un des vôtres, dont vous vous glorifiez aujourd'hui, ne sera pas demain un fils rebelle? Les Romains n'eussent osé porter une telle loi contre les pères, eux qui leur laissoient le droit barbare de vie & de mort sur leurs enfans; & nous, à qui, par nos loix, nos enfans échappent au moment où se déclarent en eux les orages des passions, nous serions punis de n'avoir point exercé un pouvoir que les loix nous ravissoient! La peine qu'on nous inflige aujourd'hui est pécuniaire. Législateurs, ceci est moins grave pour nous que pour vous, qui devez veiller sur les propriétés. Cette peine, au prix de laquelle plusieurs d'entre nous consentiroient à se racheter des persécutions qui menacent leur vie; cette peine, on nous l'inflige pour un soupçon de complicité. Mais si, pour un soupçon, on prend aujourd'hui notre fortune, demain, pour un soupçon, ne peut-on pas prendre notre vie? Prononcez, législateurs; qui croirez-vous de la justice ou des soupçons? Ceux que vous allez punir ont des cheveux blancs. Vous punissez des individus; vous êtes donc des juges; vous devez donc entendre tous ceux que vous allez condamner. Eh bien, parcourrez nous. Qu'eff'ons-nous à vos yeux? les ravages du tems & ceux de la douleur. Ne croyez pas que chacun de nous se justifie, vous atteste son impuissance; quand vos yeux & votre cœur doivent vous en convaincre; & pour se laver d'un crime soupçonné, vous revelez tous ceux de son fils absent; renouvelle les blessures qui saignent dans son cœur, vous disiez tout ce qu'a fait son fils pour lui désabêir, & combien il fut coupable envers son père, en même-tems qu'il le fut envers sa patrie. Respectez le secret du malheur. Législateurs, si une république ancienne, toute florissante, & qui suivait les loix de Lycurgue, a péri lorsque le respect pour la vieillesse commença à y dégénérer, ne donnez point cet affreux prélude à notre république, que des prodiges de courage ont fait triompher au-delors, & qui ne peut se maintenir au-delors que par des actes de justice. Anciens, qu'aurez-vous à répondre à un père qui vous parleroit ainsi?

Signé, LACRETELLE, le jeune.

*LÉOPOLDINE ou les Enfants perdus et retrouvés; traduit de l'allemand de Schulz. A Paris chez Lepetit, libraire, quai des Augustins, n°. 32, 4 vol. in-18 avec figures.*

Ce roman a de la réputation en Allemagne. Le ton n'en est pas toujours délicat ni le goût toujours assez pur; mais il y a de l'originalité dans l'idée principale, de l'intérêt dans les situations, de la gaieté dans les détails; mérite peu commun, qui rachète bien des défauts.

On trouve chez le même libraire *Selvillé ou le véritable Amour*, par Darnaud, 2 vol. in-18 avec figures.

#### CORPS LÉGISLATIF.

#### CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen CREUZÉ-LATOCHE.

Séance du 19 germinal.

Le conseil approuve la résolution qui annule comme illégales les élections faites par l'assemblée du canton de Brissac, département de Maine & Loire.

Il approuve aussi une résolution qui met à la disposition du bureau des longitudes le local du collège des Quatre-Nations, appelé l'Observatoire de Lacaille, pour l'établissement d'un cours d'astronomie.

Rissolet fait, au nom d'une commission, le rapport sur une résolution relative à l'établissement d'un tribunal correctionnel pour la commune de Tartas. Il propose d'adopter les motifs d'urgence.

Goupil-Préfeln trouve que l'urgence est motivée d'une manière dérisoire; il demande que le conseil rejette les motifs & en substitue d'autres.

Parady convient que la déclaration d'urgence est mal conçue; mais, après avoir exposé que le prompt rétablissement d'un tribunal de police correctionnel pour la commune de Tartas devient nécessaire pour arrêter le cours des délits qui se commettent dans l'étendue de ce district, il propose que l'urgence, basée sur ces motifs, soit reconnue. — Cette proposition est adoptée.

Le rapporteur passe à l'examen du fond de la résolution; il conclut à ce qu'elle soit approuvée.

Roger-Ducos combat cet avis. — La résolution est rejetée.

Le conseil renvoie à l'examen d'une commission composée des citoyens Tronchet, Goupil, Roger-Ducos, Maragon & l'Armagnac la résolution prise hier par le conseil de cinq cents relativement aux biens des peres & mères d'émigrés, qui sont sous le séquestre.

#### CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen Doulcet.

Séance du 20 germinal.

Camus, au nom de la commission des dépenses, fait mettre 20 millions à la disposition du ministre de l'intérieur.

Mathieu présente, au nom de la commission des finances, un projet de résolution sur la classification des dépenses de la république.

Le conseil a ordonné l'impression & ajourné la discussion.

Eschasseriaux jeune, au nom d'une commission *ad hoc*, propose de transférer à Pézenas l'école centrale établie à Montpellier. — Le conseil a rejeté ce projet de résolution.

L'ordre du jour appelle la discussion sur le projet de résolution tendant à rétablir la loterie.

Un membre parle sur le projet en général, le combat & invoque la question préalable.

Thibaut demande la parole pour une motion d'ordre; il pense que le conseil ayant décidé dans une de ses dernières séances qu'il y avait lieu à délibérer sur le projet de résolution, ne pouvoit plus s'occuper que d'en discuter les articles pour les changer ou les amender.

Baycul s'éleve avec force contre cette proposition; il

soutient que telle n'a pas pu être, que telle n'a pas eu l'intention du conseil; la question reste entière; seroit étrange qu'on voulût enlever à l'assemblée le droit de rejeter un projet de résolution quand il s'agit sur-tout de rechercher dans les immondices de l'ancien régime ce qu'il y avait de plus sale.

Drulh obtient la parole; il s'éleve d'abord contre cette étrange assertion du rapporteur qui a proposé le rétablissement de la loterie: *que ce qui est utile constitue la morale des peuples.*

Un marmure général prouve que le conseil est, à cet égard, du même avis que Popinant, qui ajoute: *pour moi, je crois que ce qui n'est pas honnête ne peut pas être utile.*

L'orateur entre dans le fond de la question & reproduit les victorieux arguments tant de fois allégués contre cette sorte d'établissement; c'est un impôt indirect payé précisément par la classe qui en a le moins de moyens, c'est-à-dire par les pauvres, dont il leure la misère par l'appas d'un gain aussi immoral que trompeur; on consacra, dit-on, les bénéfices aux hôpitaux! ah! l'on fera bien, s'écrie Popinant, car ils ne sont que trop souvent le dernier asyle des malheureuses victimes de ce jeu ruineux! Mais de quel droit la nation ferait-elle ce qu'elle défend aux autres! Quoi! elle établira une banque privilégiée sur les ruines des banques individuelles; il y a quelque tems on proposoit à un ministre d'autoriser douze banques de jeu dans Paris, & elles promettoient de pourvoir à toutes les dépenses de la police.

Le ministre a rejeté cette proposition avec indignation; le conseil ne montrera pas moins d'amour pour ce qui est honnête; & n'admettra jamais que ce qui est juste.

On demande avec impatience de toutes parts la clôture de la discussion & la question préalable sur le projet. — Ces deux propositions sont adoptées.

#### CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen CREUZÉ-LATOUCHE.

Séance du 20 germinal.

Le conseil accepte l'hommage présenté par Barbé-Marbois, des *Elémens de Commerce* de Forbonais.

Il approuve une résolution qui concède au citoyen Gilbert, tanneur, une portion de terrain dans les fortifications de Metz.

\* \* Six nouvelles Romances mises en musique, par le citoyen Rouget de Lisle. A Paris, au magasin de musique, rue des Fossés-Montmartre, n°. 4.

Cette troisième livraison obtient le même succès que les précédentes. Les sujets des Romances sont bien choisis, & la musique en est aussi touchante qu'analogue aux divers sujets.